



COLE : 0329580110
SUPERIEURE : 0329580110
D'ARTS : 0329580110
DE DESIGN : 0329580110
MARTINIE : 0329580110
M. DU BRANLE : 0329580110

Conseil d'administration

Séance du 20 juin 2017

Demande de Subvention au Conseil Régional PACA Soutien financier aux actions de professionnalisation 2017

Délibération n°DELIB 10_FI_17_06_20_PROF_REGION

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du Conseil au siège de l'Établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 8 juin 2017.

VU

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L1431-9 et R1431-1 à R.1431-21, L.1441-1 et suivants et les articles R. 1431-1 et suivants ;
- le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L75-10 ;
- les statuts de l'Établissement et notamment les articles 4.1, 4.2, 9, 11.3, 18.3 ;
- la délibération n° 11_FI_16_12_09_BUDGET du 9 décembre 2016.

La Présidence,

EXPOSÉ

Au cours des dernières années l'ESADMM a souhaité renforcer ses objectifs de professionnalisation, en mettant en place une stratégie active de partenariats à l'échelle de la métropole et de la région et en créant des dispositifs d'accompagnement des diplômés et des projets étudiants.

Tous ces partenariats s'élaborent et se matérialisent autour de divers dispositifs d'enseignement comme les Workshops, les voyages pédagogiques, les modules spécifiques de professionnalisation, les commissions d'aide aux projets, les projets de résidences et d'expositions proposés aux étudiants comme aux diplômés et enfin les Ateliers de situations.

Le Conseil Régional PACA se présente comme un acteur potentiel de soutien aux différents aspects de la professionnalisation.

A ce titre, l'ESADMM dépose un dossier de demande de subvention d'un montant de 70.000 euros, sur un budget prévisionnel global de 398.818 euros.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'adopter la demande de subvention de 70.000 euros au Conseil Régional PACA.

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrage exprimés	17
Votes pour	17
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- **Rejetée**

Fait à Marseille, le 20 juin 2017.

La Présidente



Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Publiée le : 25/6/17

Transmise au représentant de l'Etat le 29/6/17.

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

